

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
Du LUNDI 25 MAI 2020

Etaient présents : VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, LOICHOT Jean-Marc, SAUNIER Nadia, DONZE Solange, GIGON Etienne, GIGON Vincent, MONNET David, LOMBARD Emmanuel, SAUNIER Rémy, SAUNIER Nathalie

1. Installation du Conseil :

La Présidence est dévolue au doyen d'âge, c'est-à-dire à Mme LOICHOT Marie-Claude. Après avoir constaté que tous les membres en exercice étaient présents et que donc les règles du quorum était atteint, La Présidente présente la séance ouverte.

2. Election du Maire :

Le Maire doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Mr VERNEY Thierry se propose comme candidat au poste de Maire, et il n'y a aucun autre candidat.

Mr VERNEY Thierry : 10 voix
Bulletin blanc : 1

Mr VERNEY Thierry est élu Maire eu 1^{er} tour de scrutin et la majorité absolue.

3. Election des adjoints :

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance, et expose que précédemment la commune disposait de 2 adjoints, mais que conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil détermine le nombre d'adjoints librement sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif total légal du conseil. Soit 3 adjoints pour Fessevillers.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver le nombre de 2 adjoints au sein de la commune.

Les adjoints doivent être élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} adjoint :

Mme LOICHOT Marie-Claude se propose pour le poste.

Mme LOICHOT Marie-Claude : 11 voix

Mme LOICHOT Marie-Claude est élue au 1^{er} tour de scrutin et à la majorité absolue.

2^{ème} adjoint :

Mr GIGON Etienne se propose pour le poste, il n'y a pas d'autres candidats.

Mr GIGON Etienne : 10 voix
Bulletin blanc: 1

Mr GIGON Etienne est élu au 1^{er} tour de scrutin et à la majorité absolue.

La séance est levée à 21h10

Le Maire, Thierry VERNEY

